

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 20

Séance du 14 septembre 2023

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAEELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST,
Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER,
Adjointes au Maire
MM. Daniel BROCKER, Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette
SYLVESTRE, MM Jean-Paul BARTH, Pascal HELDE, Christophe
ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Denis WACHBAR, Mmes
Sabrina DUSSOURD, Amandine MARTIN,
M. Jean LACHMANN, Mme Anne-Catherine DORIDANT, M. Yann
VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Michel GOETTELMMANN donne pouvoir à Patrick DELSART
Sandrine DEMAY donne pouvoir à Luc ADONETH
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Stéphane SIGRIST
Axèle EBELIN donne pouvoir à Christian OTTENWAEELDER
Eric BRUSNTEIN donne pouvoir à Jean LACHMANN
Bénédicte SADOWNICZYK donne pouvoir à Anne-Catherine DORIDANT

Absents :

Lysiane STENGER

**10 Budget – Finances – Développement économique – Elections – Personnel administratif -
Tourisme**

RAPPORTEUR : M. BOHN

10.2. Décision modificative n°3 : Crédits à l'opération 220202 « Jardins Partagés »

DELIBERATION 14092023/08

Préambule :

Les décisions modificatives 1 et 2 n'ont pas fait l'objet de délibération, car elles ont servi pour des écritures d'ordre type cessions de terrain, entrée et sortie de biens non présents à l'inventaire et restitutions d'avances du complexe sportif.

Le contenu du Budget Primitif fait l'objet, en cours d'année, de modifications visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits. Aussi, le conseil municipal est-il appelé, chaque année, à voter plusieurs décisions modificatives. Cette décision modificative permet de reprendre les résultats de l'exercice 2023, d'ajuster les crédits en fonction de l'avancement des projets d'investissement et des besoins en fonctionnement.

Décision modificative n°3 : Crédits à l'opération 220202 « Jardins Partagés »

Considérant la nécessité d'abonder l'opération 220202 « Aménagement des Jardins Partagés » en raison du décalage d'une facture de l'année 2022 sur le budget 2023,

Il convient donc de prendre la décision modificative suivante :

-Crédits à l'opération 220202 « Jardins Partagés »

| | | | | |
|------|----|-----|-----------------------------------|-----------|
| 2152 | 21 | 822 | OP 030315 « Neuerweg » | - 3 312 € |
| 2188 | 21 | | OP 220202 « Jardins Partagés » | + 3 312 € |

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la décision modificative n°3 telle que décrite ci-dessus

AUTORISE le Maire à effectuer les écritures comptables s'y rapportant.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 19 septembre 2023

Luc ADONETH
Le Maire,

Jean LACHMANN
Le secrétaire de séance,



J. Lachmann